



# EPREUVE OFFICIELLE BATEAU

 **ET SILURE**

# FFPS « Carnassiers »

# Lac d’ENTRESSEN (13)

## Bases réglementaires

### Compétition de pêches aux leurres, en bateau et silure en 1 manche de 7 heures

 ***Dimanche 14 JUILLET 2019***

La réception des compétiteurs se fera à partir de 6h00 à la mise a l’eau

La mise à l’eau des embarcations aura lieu à partir de 6H00 .

**BRIEFING 07h00**

Départ des équipages donné devant la mise à l’eau, ou face au briefing.

Départ par 5 équipages, toutes les 2 minutes ; ordre de départ fixé après tirage au sort.

L’épreuve se déroulera de 08h à 15h sur LE LAC.

La réception des compétiteurs se fera à partir de 6h

La mise à l’eau des embarcations aura lieu à partir de 6h

Départ par 5 équipages, toutes les 2 minutes ; ordre de départ fixé après tirage au sort.

L’épreuve se déroulera de 8h00 à 15h00

Les compétiteurs devront rejoindre la zone de retour devant la mise à l’eau. (15h00, plus le décalage du départ).

**Poissons homologués** :

**Perche** : Perca fluviatilis d’au moins **20 cm**.

**Sandre** : Stiszostédion lucioperca d’au moins **40 cm**.

**Brochet** : Esox lucius d’au moins **50 cm**.

**Black bass** : Microptérius salmoide d’au moins **30 cm.**

**Silure : Silurus Glanis d'au moins 80 cm (quota 3 unités, comptant pour le classement général coef 0,5)**

**QUOTA de 6 poissons**

**Pour les participants silures quota de 6 silures.**

Ils seront présentés au bateau de contrôle ou aux postes fixes, durant le temps de pêche pour y être mesurés.

Le classement final s’effectuera au total des millimètres cumulés, des 6 plus grands poissons, toutes espèces confondues. (3 silures maximum)

*PECHE INTERDITE POUR TOUS LES COMPETITEURS 7 JOURS AVANT L’OPEN À PARTIR DU SAMEDI 6 juillet 2019 INCLUS. POUR LES NON MEMBRES DE L AAPPMA POSSIBILITE DE PREFISHER EN PRENANT UNE CARTE JOURNALIERE.*

*La violation de cette mesure ainsi que des conditions de navigation sur les sites entrainera la disqualification des contrevenants (SANS LE REMBOURSSEMENT DES FRAIS D’INSCRIPTION)*

*RECOMMANDATIONS*:

Il vous faut consulter le règlement de la compétition (à votre disposition sur place). Nous vous recommandons la plus grande courtoisie envers les organisateurs, le jury ainsi qu’envers les gardes pouvant contrôler si vous êtes en règle avec la police de la pêche et de la navigation.

*LA Vitesse maximALE sur le PARCOURS durant l’épreuve sera de 6 KM/H (LE PORT DU GILET DE SAUVETAGE EST OBLIGATOIRE durant toute l’epreuve).*

aucune rétractation d’engagement ne SERA ACCEPTEE passe le 6 juillet 2019.

après cette date les sommes versées a l’organisation resteront acquises A L AAPPMA DU GRAND ETANG D ENTRESSEN.

Renseignements : MARMIER Franck / Tel : 0613584161 / Mail : franck.marnier@neuf.fr

Inscription et règlement à faire parvenir à l’adresse suivante :

Franck Marmier 1 rue du Remoulaire 13300 Salon de provence

Ordre du chèque : AAPPMA D’ENTRESSEN